

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE



D.GREBOT

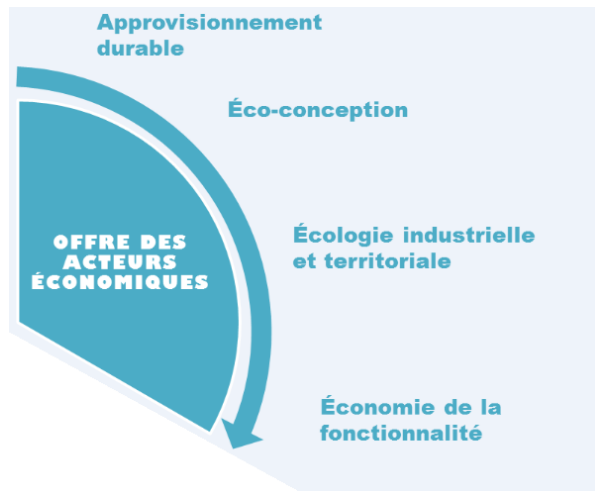
Deux systèmes d'aides concernant directement les entreprises



Aides à la
réalisation

Aides à la
connaissance

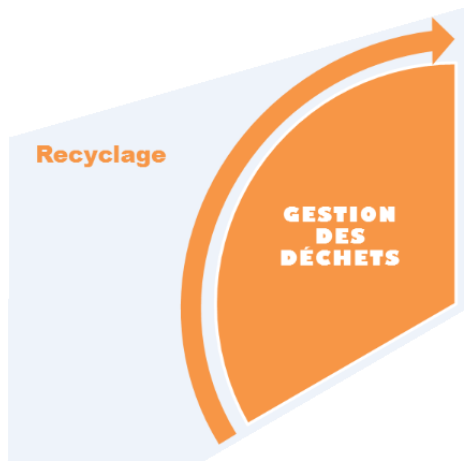
Soutien aux entreprises pour la
transition énergétique et
l'économie circulaire



Soutiens :

- Aux opérations multi flux (efficacité énergétique et matière)
- A l'éco conception des produits et des services
- A la mise en œuvre de projets de synergies industrielles
- Au développement de l'économie de fonctionnalité
- Au développement d'éco matériaux
- ...

- Principalement Aides à la réalisation (études et diagnostics)
- Aides à la connaissance (Recherche, Innovation)



Soutiens :

- A l'accompagnement des **acteurs du BTP** (aides aux études, à l'animation, aux investissements)
- Aux investissements visant à réduire la quantité matière consommée (réduction à la source)
- Investissement et études pour développer l'utilisation de matières premières issues du recyclage,

- Principalement Aides à la réalisation
- Domaine soutenu par la recherche

Aides à la réalisation



Niveaux d'aides maximum

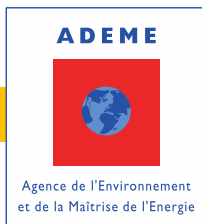
Aides à la réalisation		Taux AE	Assiette max
Aides à la décision	Etudes	50 à 70 %	50 000 €
	Etudes accompagnement de projet	50 à 70 %	100 000 €
Aides aux projets	Projets / investissements Investissements liés à la prévention Technologie de réduction à la source Création de déchetterie professionnelle Traitement des bio déchets	0 à 55 % avec analyse de rentabilité	0,5 à 10 M€



**TPE & PME GAGNANTES
SUR TOUS LES COÛTS !**
ÉNERGIE – MATIÈRES – DÉCHETS

GASPILLAGE ÉVITÉ = MARGE AUGMENTÉE !

ENERGIE – MATIÈRES – DÉCHETS





L'ACCOMPAGNEMENT TPE&PME GAGNANTES

Pourquoi faire ?

Comment faire ?

Des **actions simples avec un TRI < 1 an** : identifier, réduire ou mieux valoriser les pertes sur les flux **énergie, matières, déchets, eau** grâce à un accompagnement **sur un an**

Une méthode éprouvée et souple (5 à 10 j de conseil)



Destiné à qui ?

Industrie, artisanat, Commerce & restauration

Etablissements < 250 salariés (SIRET) transforment matière et consomment énergie (hors chantiers)

Réalisé par qui ?

Un expert formé et outillé par l'ADEME

qui s'appuie sur un réseau > 100 experts



LE PAIEMENT

Quel prix ?

L'entreprise paie un forfait **si** elle valide un minimum d'économie annuelle prévisionnelle

Quelle condition ?

Si non : gratuit pour l'entreprise, l'ADEME (20-250) ou la chambre consulaire (<20) assume le coût

Effectif	0-19	20-49	50-99	100-250
Minimum d'économie annuelle prévisionnelle déclenchant le paiement	500 €/an HT	6 k€/an HT	12 k€/an HT	18 k€/an HT
Prix forfaitaire	250 €	3 k€ Net de taxe	6 k€ Net de taxe	9 k€ Net de taxe

Etablissements 20-250 salariés : paiement à l'ADEME

Quand ?

Comment ?



www.gagnantessurtouslescouts.fr

Etablissements < 20 salariés :

- M'INSCRIRE SUR LE SITE
- CONTACTER MA CCI OU MA CMA

Etablissements de 20 à 250 salariés :

- M'INSCRIRE SUR LE SITE
- COMPLÉTER ET RENOYER MON ACTE D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE À L'ADEME AVEC LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Quand ? du 9/11/2017 à juin 2018...

